

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N°3 SEANCE DU 20 MARS 2017 A 19h30



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



L'an deux mil dix-sept et le 20 mars,

à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Bernard Destrost, maire.

Etaient présents : France Leroy (1ère adjointe), Jean-Claude Sabetta (2ème adjoint), Gérard Rossi (4ème adjoint), Alain Ramel (5ème adjoint) et Josiane Curnier (6ème adjointe).

Ainsi que mesdames et messieurs les conseillers municipaux : Jacques Fafri, Michel Desjardins, Danielle Wilson Bottero, Valérie Roman, Marie Laure Antonucci, Fanny Saison, Géraldine Siani, Hélène Rivas-Blanc, Philippe Baudoin, André Lambert, Gérald Fasolino, Mireille Parent, Philippe Coste et Fabienne Barthelemy.

Frédéric Adragna donne procuration à Hélène Rivas-Blanc, Nicole Wilson à Danielle Wilson Bottero, Michel Mayer à Michel Desjardins, Jacques Grifo à Philippe Baudoin, Aurélie Verne à Gérard Rossi et Antoine Di Ciccio à Gérald Fasolino

Philippe Baudoin est désigné secrétaire de séance.



- ✓ Monsieur le maire propose monsieur Baudoin comme secrétaire de séance, proposition qui est adoptée à l'unanimité.
- ✓ Monsieur le maire soumet ensuite au vote le procès-verbal de la séance du 2 mars écoulé, lequel est adopté à **l'unanimité**, après une correction apportée, à la demande de monsieur Lambert, sur la délibération n°8, concernant le vote de cette dernière : monsieur Lambert s'est abstenu sur cette délibération et n'a pas voté « pour ». La correction est apportée.
- ✓ Monsieur Fasolino souhaite revenir sur les propos qu'a tenus monsieur Rossi, en questions diverses, lors de la dernière séance ; propos qui concernaient la modification simplifiée, la modification du règlement d'urbanisme et l'attente de la nomination d'un commissaire enquêteur. Monsieur Fasolino indique : « Je pense qu'on pourra aborder cela en questions diverses, à la fin de cette séance, n'est-ce pas ? ».
- ✓ Monsieur Rossi : « Oui, tout à fait ».



### **Délibération n° 20170320-026 : FINANCES COMMUNALES - Approbation du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) – Année 2017**

#### **Rapporteur : madame France Leroy, adjointe déléguée**

Il est exposé qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 Août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Il est rappelé que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal et conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune doit être établi pour servir de support au débat.

Pour mémoire, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire précise le contenu ainsi que les modalités de transmission et de publication du Rapport d'Orientation Budgétaire prévu par la loi NOTRe.

Pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants, le Rapport d'Orientation Budgétaire doit contenir les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre.
  - La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme.
  - Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.
- Enfin, le Rapport d'Orientation Budgétaire est transmis par la commune au président de l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public, dans les 15 jours suivants la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.
- Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :
- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,
  - de prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire, joint en annexe, sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,
  - d'approuver le Débat d'Orientation Budgétaire 2017 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2017.

✓ Madame Leroy propose de faire une synthèse du Rapport d'Orientations Budgétaires 2017 qui a été remis à chaque conseiller et dont il faut approuver le contenu ce soir autour d'un Débat.

- Madame Leroy indique : « Ce document a pour objectif de soumettre à l'information et au débat des conseillers municipaux, les conditions d'élaboration des budgets primitifs sur la base des analyses prospectives et rétrospectives ainsi que des paramètres qui ont permis de les construire.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue l'un des éléments essentiels de notre vie publique. Les éléments qu'il contient permettent d'appréhender la situation financière de la commune dans sa globalité.

Il s'inscrit dans un contexte national de rétractation des soutiens de l'Etat sans précédent, en dépit des besoins considérables de financement dont les politiques publiques doivent faire l'objet.

Conformément à l'article 2 du décret du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication du Rapport d'Orientation Budgétaire, les élus doivent prendre connaissance du rapport ci-joint et de voter la délibération correspondante.

**Face au désengagement de l'Etat**, aux obligations accrues faites aux collectivités locales et à un contexte économique défavorable, les communes se retrouvent contraintes à des choix difficiles qui doivent résulter à la fois de la bonne gestion financière des deniers publics mais également à la nécessité de répondre à une demande légitime de la population en termes d'équipements publics et d'amélioration de son cadre de vie.

C'est dans ce contexte parfois difficile qu'il nous faut établir le budget primitif de la commune **de façon sincère et prudente**.

La situation de Cuges-les-Pins est d'autant plus complexe que la situation budgétaire est tendue au regard de l'importance du chapitre 012 (charges de personnel), de la baisse des dotations de l'Etat, de la pénalité de la loi SRU).

En outre, compte tenu du franchissement du seuil de 5000 habitants, Cuges-les-Pins perd en 2017 le bénéfice des droits de mutation perçus selon un mode de péréquation départemental, au bénéfice des droits réels engendrés par les transactions immobilières de la commune.

La situation de la commune se trouve affaiblie par des ressources propres et un taux de la fiscalité locale élevé au regard des communes de strate équivalente, ce qui suppose de devoir être très prudent en termes d'investissements dans les années futures.

Toutefois, compte tenu de l'évolution de la population à venir, en raison de la pression exercée par la loi ALUR et la construction prochaine de la ZAC des Vigneaux, les investissements structurants s'avèrent indispensables.

**C'est donc dans un cadre alliant prudence et obligations que nous élaborons les documents budgétaires, véritables reflets de l'action municipale.**

Comme annoncé lors du précédent Débat d'Orientations Budgétaires, d'importants projets d'investissements ont été impulsés et concrétisés par la signature du CDDA couvrant la période 2015-2020.

L'année 2014 a vu ses investissements réduits au strict minimum en raison du contrôle budgétaire exercé par la Chambre Régionale des Comptes et des mesures d'économies budgétaires qui s'en sont suivies.

2015 et 2016 ont engagé quelques investissements qui ont malheureusement pris du retard (1<sup>ère</sup> tranche de voirie, 1<sup>ère</sup> phase d'étude de l'extension de l'école Molina), **c'est pourquoi le programme de voirie sera véritablement engagé en 2017 ainsi que la phase d'études de l'école Molina, selon le phasage établi par la SPL Façonéo.**

Les priorités d'investissements réalisés en 2017 seront données aux travaux de mises aux normes, à la sécurité, aux dépenses et programmes obligatoires (Ad'Ap) ou aux dépenses déjà engagées.

En parallèle de ces dépenses, les recettes, assurées par un subventionnement allant de 60% (CDDA) à 80% (Programme ADAP), seront conjuguées à un logique recours à l'emprunt, la commune ne disposant pas de capacité d'autofinancement lui permettant de couvrir partiellement ses dépenses d'investissements. Le recours à l'emprunt sera toutefois favorisé en raison de la faiblesse des taux actuels.

La politique d'investissement de la commune ne se fera que dans une logique de stricte nécessité avec en objectif principal « l'assainissement » d'une situation budgétaire tendue qu'il nous faudra améliorer en prenant des mesures appropriées, notamment :

- Par un meilleur contrôle de la dépense publique.
- Une stabilisation de la masse salariale, compte tenu des départs à la retraite prévus.
- Ce ne sera qu'au prix de cet effort que Cuges-les-Pins pourra retrouver certaines facilités et potentialités d'autofinancement et une amélioration de sa situation pour les années futures.

- Madame Leroy propose de passer au Contexte Economique et Général et notamment évoque la poursuite de la trajectoire financière de l'Etat pour le redressement des comptes publics.

Elle indique : « Conformément à la trajectoire prévue dans la loi de programmation des finances publiques, l'Etat poursuit donc la réduction du déficit public dans le cadre du projet de loi de finances pour l'année 2016.

Suite aux légitimes inquiétudes formulées par les élus locaux quant à la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), le Président de la République a annoncé une loi spécifique sur la réforme de la DGF.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2017 a donc été présenté devant le Comité des Finances Locales (CFL), le 27 septembre 2016. Le texte reprend les engagements déjà annoncés :

A savoir, la réduction de la baisse des dotations au bloc communal, le soutien à l'investissement et l'abandon de la réforme de la DGF au profit d'un aménagement de la Dotation de Solidarité Urbaine.

En matière de péréquation, la Dotation de Solidarité Urbaine a été abondée de 180 millions d'euros et atteint 1,9 milliards d'euros, soit une hausse de 10,4% et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) enregistre le même taux de progression, soit +117 millions d'euros pour s'élever à 1,24 milliards d'euros.

Ces deux dotations représentent désormais plus de 16% de la DGF du bloc communal contre moins de 10% en 2012.

Par ailleurs, **le fonds de soutien pour la réforme des rythmes scolaires devrait rester stable autour de 400 millions d'euros environ.** Il est versé à toutes les communes (ou EPCI lorsque les dépenses afférentes lui ont été transférées)

pour les écoles maternelles et élémentaires publiques ou privées sous contrat ayant mis en œuvre la réforme sous condition de l'élaboration d'un Projet Educatif Territorial (PEDT).

- Madame Leroy propose ensuite de réaliser une rétrospective 2015-2016 de la commune et ajoute : « En attendant les résultats définitifs qui seront arrêtés lors du vote du prochain Compte Administratif, **il est d'ores et déjà possible d'analyser rétrospectivement la situation financière de la commune à travers ses dépenses et ses recettes réelles de fonctionnement et de dresser un bilan provisoire** ».
- Elle souligne que : « Cette analyse a été effectuée à travers les comptes de gestion transmis par la trésorerie ». Elle commente le tableau proposé qui concerne la section de fonctionnement.
- Pour l'évolution des charges à caractère personnel, elle mentionne : « Nous constatons en 2016 une hausse du chapitre 011 (Charges à caractère général) impactant légèrement à la hausse l'évolution globale de la section Fonctionnement.

Cette hausse est consécutive au passage à l'externalisation de la cuisine centrale et le recours à un prestataire extérieur au compte 6042.

La hausse du chapitre 011 est en partie compensée par l'annulation du poste alimentation qui passe de 150 523€ à 30 124€, aux rémunérations des non titulaires qui passent de 230 784€ à 143 966 € et à la perception d'une redevance annuelle de 50 000€.

Le personnel titulaire ayant par ailleurs été conservé, l'économie réalisée est une économie latente qui résulte du redéploiement de ce personnel vers les services le nécessitant (1 personne à la crèche, 1 personne au RH et service de la comptabilité, 1 personne de service aux offices)

L'augmentation du compte 6227 frais d'actes et de contentieux explique également en partie cette augmentation (+34k€).

L'augmentation du compte 618 activités des centres de loisirs (+22k€) et formation du personnel (+ 5k€) ont également contribué à cette augmentation.

- Quant à l'évolution des frais de personnel : « Le chapitre 012 (Frais de personnel) poursuit sa trajectoire à la baisse (-204k€) soit - 6%. Grâce à un effort accru de pilotage et à une meilleure gestion de la masse salariale (Emplois CDD, suppression de 4 postes à la cuisine centrale, reclassement des personnels titulaires). Et ce malgré une augmentation du point d'indice des fonctionnaires (réévalué pour moitié en juillet 2016 soit +0.6 %) et les évolutions de carrière effectuées. Ce résultat est donc plus que satisfaisant. »
- Pour ce qui concerne l'évolution des charges de gestion courante, madame Leroy souligne : « Ce chapitre enregistre une baisse notable en 2016 (-64 k€) en partie liée à la baisse de subvention au CCAS due principalement aux économies de fonctionnement et une meilleure gestion des contrats de remplacement au sein de ce service. Les subventions aux associations baissent de 2015 à 2016 (-12k€). Ceci étant lié au fait que l'année 2015 avait été impactée financièrement par la procédure engagée à l'encontre du CHL. Les autres dépenses restent stables, notamment les indemnités des élus (56 770€). »
- Madame Leroy aborde ensuite les baisses de recettes qui traduisent le désengagement de l'Etat : « Les recettes réelles de fonctionnement passent quant à elle de 5 818 920€ en 2015 à 5 692 477K€ en 2016 ce qui constitue une baisse de -126 K€ de recettes réelles.

Cette baisse de recettes réelles est toutefois atténuée par la perception d'une redevance annuelle de 50 000 € encaissée au titre de la mise à disposition de la cuisine centrale.

Certaines recettes en baisse sont à interpréter avec précaution, notamment la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui passe artificiellement de 766 209€ en 2015 à 570 916 € en 2016, ceci étant dû au fait qu'en 2015, la commune a perçu deux fois cette taxe, non perçue en 2014.

La DGF enregistre quant à elle une véritable baisse de 94 994€, heureusement compensée par le Fonds de Péréquation Inter Communal (FPIC) égal à 116 344€ en 2016.

Les autres dotations enregistrent une hausse importante en 2016 (+ 141 386€), 2015 ayant été une année de renouvellement du contrat CAF ce qui a entraîné une baisse des subventions correspondantes.

Selon les annonces effectuées par le Gouvernement, la baisse massive de la DGF constatée ces dernières pourrait s'amoinrir.

Il faut donc faire remarquer que pour la troisième année consécutive, Cuges les Pins subit le désengagement de l'Etat **que nous avons du mal à compenser par des baisses de charges correspondantes.**

La Commune ne doit son salut qu'à ses ressources fiscales (Taxes d'habitation, foncières et additionnelles) optimales dont les bases augmentent d'environ 30 K€/an, malgré les choix municipaux de geler la pression fiscale et de ne plus augmenter les taux pour les trois années à venir ».

- En conclusion, madame Leroy indique : « Globalement on note donc une très légère hausse des dépenses réelles de fonctionnement estimée à + 71k€ qui est le reflet d'une gestion contrôlée et rigoureuse qui devra être poursuivie les années suivantes.
- Madame Leroy propose ensuite une analyse financière des ratios de gestion de la commune qui semble intéressante et pertinente.  
Elle choisit d'analyser les ratios qui lui semblent les plus pertinents, à savoir les ratios 1, 2, 3, 5 et 7 qu'elle commente en détail :

Le ratio 1 démontre que la commune dépense en fonctionnement 18% de moins que les communes de même strate.

Le second ratio reflète en revanche une pression fiscale supérieure à celle des autres Communes et laisse donc de faibles marges de manœuvre pour accroître nos recettes fiscales.

Le ratio 3 est également très intéressant, c'est celui qui utilise les chiffres bruts des recettes réelles 2016, celui-ci indique que la Commune bénéficie en moyenne de + 7% de recettes que les Communes d'une même strate.

Le ratio 5 est celui de l'endettement par habitant nous permet de constater que la commune de Cuges les Pins se situe légèrement en dessous de l'endettement des Communes de la même strate (-18%), ce qui permet d'envisager un financement des équipements par l'emprunt.

Le ratio 7 qui représente la proportion des dépenses du personnel / Dépenses réelles de fonctionnement : Ce ratio reste le point faible de la commune et tant à prouver les marges de manœuvres en termes de ressources humaines est faible.

- Elle ajoute : « Je veux faire remarquer que **cette situation obère la gestion communale et nécessite de prendre de réelles dispositions pour rééquilibrer ce ratio et retrouver des potentialités réelles de fonctionnement et d'investissement** ».
- Pour les dépenses d'investissements, madame Leroy souligne qu'elles seront contrôlées mais certaines sont nécessaires et elle ajoute : « En matière d'Investissements, l'année 2016 a été modérée, la commune ayant subi un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.  
Ceci a permis de remettre à plat certaines volontés d'investissements afin de les étaler davantage dans le temps et ne pas obérer les finances de la commune.  
La première tranche du programme de voirie a été engagée mais a cependant pris du retard ce qui permettra de la reporter en 2017 la phase 1 : Réfection du Chemin de Raphèle, d'une partie de la Curasse, travaux qui ont débuté en février 2017.

La deuxième phase du programme de voirie sera engagée en 2017, elle portera sur le bas du Boulevard Gambetta, le Boulevard Stanislas Fabre et l'entrée du chemin de la Curasse / vallon de la Serre.

La réfection des feux tricolores a également été réalisée ainsi que la remise en état partiel des éclairages publics, notamment le remplacement de certains équipements en LED pour un montant total de 105 000 €.

La remise en état de la salle des Arcades a débuté en 2016 pour 10 890 € et se poursuivra en 2017 et 2018.

Enfin, la première tranche du programme Ad'Ap a également pris du retard en 2016 en raison d'un marché déclaré infructueux qui a obligé la commune à demander une prorogation d'un an, auprès des services de la Préfecture.

Des travaux de proximité seront également engagés en 2017, il s'agira principalement de mise en conformité ou de sécurité des bâtiments publics (vestiaire du stade, toiture de l'école maternelle, chaudière, jeux de l'école)

**La remise en conformité des vestiaires du stade (54 582€), la remise en état de la toiture de l'école maternelle (54 288 €), le remplacement de la chaudière de l'école maternelle (12 000€).**

- Pour les recettes d'investissements, madame Leroy souligne : « **Nos recettes d'investissements se situent à un niveau correct :**

Puisque nos subventions s'échelonnent de 60% à 80%

60% CDDA, 80% ADAP (fonds de soutien de l'investissement local)

Un FCTVA de 32 321 euros en 2016 faible du fait de la faiblesse des investissements réalisés en 2014.

Et une taxe d'aménagement correcte (permis délivrés : 37042 en 2016)

- Madame Leroy expose les orientations budgétaires 2017 et indique : « En ce qui concerne les orientations budgétaires 2017 : Le budget s'inscrit donc une fois de plus sur une trajectoire d'économies. Globalement, le budget de fonctionnement sera abaissé, ce qui permettra d'absorber les baisses de dotations (-48000€) d'une part et la perte de recettes liées aux droits de mutation (-200 000€) et la pénalité SRU qui s'élèvera cette année à 114000€.

Cette politique s'appuiera autour des axes suivants :

- Une meilleure maîtrise des coûts au travers de la renégociation des contrats avec l'ensemble des fournisseurs, la mutualisation de nos achats et la mise en place d'une commission d'engagement des dépenses.
- La poursuite des efforts sur la gestion et le pilotage de la masse salariale en limitant le recours systématique aux emplois CDD.
- La prise en compte des départs à la retraite.
- Une politique d'investissements mesurée qui portera essentiellement sur les dépenses de sécurité, les dépenses engageant la responsabilité du maire, les dépenses de mise aux normes ou obligatoires.
- Le maintien des taux d'imposition pour ne pas alourdir la pression fiscale sur les habitants.
- Le recours à l'emprunt, en profitant des taux actuels très réduits, pour financer une partie de l'investissement ».

- Madame Leroy aborde ensuite les dépenses de fonctionnement 2017 et notamment les charges à caractère général qui devront connaître une baisse nécessaire. Elle indique : « Même si la Commune a su, au cours du dernier exercice, contraindre au mieux les dépenses de fonctionnement, force est de constater que l'avenir d'une Commune comme la nôtre appelle à la mesure et à la prudence. La baisse occasionnée par la perte des droits de mutation cumulée à la baisse de la DGF, impliquent une réflexion pesée et préalable à tout engagement de crédits.

Un renforcement de la procédure d'engagement budgétaire préalable à la dépense devra donc être nécessaire en 2017. Ceci sera permis par la mise en place d'un logiciel de gestion entre l'Hôtel de ville et les différents services qui permettra de garantir une meilleure gestion des deniers publics et une plus grande lisibilité sur la gestion comptable et le suivi budgétaire.

Le recours à des prestataires extérieurs sera pratiqué sous réserve d'un intérêt pour la commune, tant sur le plan financier qu'en termes d'organisation et de ressources humaines.

Enfin, la nécessaire mise en concurrence nous engagera vers une véritable politique de renégociation ou de passation des marchés dans les domaines informatique, téléphonie, photocopieurs, produits d'entretien etc. ».

- Pour les charges à caractère de personnel, madame Leroy indique qu'il conviendra d'avoir recours à la mutualisation et au reclassement. Elle ajoute : « En ce qui concerne la gestion du personnel, La trajectoire entreprise depuis 2014 devra être poursuivie notamment en optimisant le fonctionnement des services. Grâce aux départs à la retraite de certains agents (1 en 2017), le reclassement de certains agents titulaires sera privilégié. Le recours aux postes de remplacements sera limité aux seuls secteurs nécessitant un taux d'encadrement obligatoire (enfance, Activités Educatives Complémentaires).

Les départs à la retraite dans les cinq années à venir permettront une véritable remise à plat des besoins afin d'orienter favorablement les mesures à prendre. Il conviendra d'accompagner au mieux cette mutation de nos moyens, tout en anticipant nos besoins et capacités pour les années à venir.

Ces mesures cumulées ainsi que l'embauche d'un nouveau Directeur Général des services auront pour effet d'augmenter notre masse salariale du personnel titulaire en 2017, augmentation qui devrait peu à peu être résorbée par les départs à la retraite (3 estimés en 2018). »

- Pour les autres charges de gestion courante, madame Leroy mentionne : « Ce chapitre enregistrera une légère hausse liée à l'augmentation de l'indemnité des élus. Depuis notre élection, monsieur le maire avait souhaité participer au redressement des comptes de la commune en ne prenant pas d'indemnité. Ces missions de plus en plus fréquentes à l'extérieur augmentent les frais inhérents à sa fonction, c'est pourquoi il a été décidé d'augmenter à compter de 2017 son indemnité de fonction à hauteur de 1000 € brut par mois ».
- Madame Leroy aborde les recettes de fonctionnement 2017 et souligne le gel des taux des taxes foncières et d'habitation : « Conformément à nos engagements, la commune n'augmentera pas les taux de la fiscalité locale. Les bases d'impositions devraient toutefois augmenter de façon mécanique eu égard aux permis de construire délivrés en 2016 sous les effets de la loi ALUR. Les efforts seront poursuivis dans les années à venir afin de maintenir la pression fiscale.  
Les recettes attendues de la fiscalité locale pourront donc être augmentées de + 50 000 €. »
- Pour le fonds de soutien aux activités périscolaires, madame Leroy indique : « **qu'il sera reconduit à l'identique.** Pour 2017, les choix gouvernementaux de la majorité issue des prochaines élections présidentielles et législatives, pourraient avoir un impact sur cette question dès l'automne. La logique étant celle de l'année scolaire, quelles que soient les décisions gouvernementales, elles ne concerneraient que l'année **scolaire 2017/2018, aussi, nous inscrirons en 2017 une somme équivalente à celle de 2016, soit 28 066 €.** ».
- Pour les recettes de la Caf, les sommes reçues de la CAF correspondent à 70 % de l'année en cours (2016) plus de 30% de l'année précédente (2015).  
**Je pense, dit-elle, que nous pourrions inscrire une recette de 350 000 €.**
- Pour les ventes de produits et prestations, madame Leroy mentionne que : « **La mise en place d'une barrière à l'aire de camping car permettra d'optimiser les recettes des régies, recettes que nous pouvons valoriser de + 20%.**  
Nous reconduirons la recette liée à la redevance de 50 000€ correspondant à la mise à disposition de la cuisine centrale.  
**Par ailleurs, la municipalité a fait le choix d'augmenter certains tarifs communaux (Droits de places, de terrasses, tarification des locations de salles...) plutôt que de pénaliser le contribuable cugeois.**
- Pour le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, madame Leroy ajoute : « Ce mécanisme de péréquation a permis à notre commune de profiter favorablement de la Métropole **puisque'elle devient désormais bénéficiaire d'une recette que nous évaluons en 2017 à 106k€.**
- Pour l'attribution de compensation, madame Leroy indique : « qu'elle est reconduite en 2017 pour un montant de 273 083 €. Elle ajoute : « **Je tiens à souligner qu'un travail important s'imposera en 2017 afin d'évaluer le transfert de charges à la Métropole. Ce transfert de charges sera décisif pour l'avenir de la commune.**

- Quant à la dotation globale de fonctionnement, **une perte de -277677 de 2013 à 2017 est enregistrée.** Conformément aux objectifs du gouvernement, la DGF subira cette année encore une baisse que nous évaluons à -48K€.
- Madame Leroy commente les dépenses d'investissement 2017 et indique : « Si 2016 a été une année de prudence en termes d'investissements ,2017 verra se concrétiser une phase de réalisations concrètes d'investissements essentiels et indispensables pour pouvoir faire face aux obligations de la commune en termes de sécurité, de mises aux normes ainsi qu'à l'accroissement potentiel de la population sous les effets de la loi ALUR, des programmes immobiliers réalisés en 2016 ou à venir comme la ZAC des Vigneaux.

Toutefois, pour tenir compte de la situation budgétaire actuelle et dans le but de vouloir garantir la situation pour les années à venir, certains investissements structurants tels que la voirie, la remise en état des éclairages publics ou des bâtiments publics seront étalés sur une période plus longue que celle qui était initialement prévue. ».

Dans ces conditions, la deuxième tranche de voirie portera en 2017 sur le bas du boulevard Gambetta, l'entrée de la Curasse et le Boulevard Stanislas Fabre, **ces voies étant particulièrement endommagées, ce qui constitue un risque majeur pour les habitants et engage au quotidien la responsabilité du maire.**

Enfin, la phase d'études de l'école Molina sera engagée en 2017 selon le calendrier fixé par la SPL Façonéo.

Des travaux de mises aux normes et de sécurité seront réalisés (vestiaires du stade, jeux et toiture de l'école maternelle). La commune poursuivra le remplacement des éclairages publics.

Un équipement de vidéo protection viendra compléter l'existant aux abords des écoles, ce dispositif pouvant bénéficier d'un financement à 80% à travers deux dispositifs de subventionnement. (Fonds de Soutien aux forces de Sécurité (F2S)).

- Le budget d'investissement 2017, quant à lui, est clôturé avec un report excédentaire de 820 000€ ; ce résultat, ajouté au FCTVA et au produit de la taxe d'aménagement devrait nous permettre de couvrir nos engagements de dépenses 2017.
- Pour les ressources internes, madame Leroy mentionne que :  
\*Le FCTVA calculé sur l'exercice 2017, au taux de 16,404%, sera égal à : 64 500€.  
\* La taxe d'aménagement : 45000€
- **Le recours à l'emprunt sera nécessaire en 2017**, ajoute madame Leroy, « ceci pour faire face à un besoin de trésorerie afin d'attendre le retour sur subventions.

**Je pense, ajoute-t-elle, raisonnablement qu'un emprunt de 500 000€ devrait être suffisant pour couvrir les besoins de trésorerie.**

*Nous savons que la situation de la Commune au regard de son endettement nécessite beaucoup de rigueur dans ses projets d'investissements futurs.*

*L'endettement de Cuges reste toutefois correct par rapport aux communes de même strate (673€ /habitant à Cuges contre 866 € en moyenne - Source Ministère de l'Economie et des Finances-).*

- En ce qui concerne la prospective financière de la commune, madame Leroy souligne que « le scénario qui a été étudié est un scénario de référence avec maîtrise de l'évolution des charges de fonctionnement qui devraient baisser de 2% en moyenne par an.

Un volume d'investissement qui peut être fixé à 8,46M€, sans augmentation globale de la pression fiscale.



2018 et 2019 marqueront à nouveau des années de fort investissement, avec la deuxième et troisième phase d'extension du Groupe Scolaire.

Pour faire face à cette dépense et afin de minimiser le recours à l'emprunt, la commune envisage de vendre le site de l'école Chouquet dont le montant peut être estimé à 800 K€ à 1M€.

Pour compléter ce programme ainsi que la 3ème phase du programme Ad'Ap et de voirie, le recours à un emprunt s'avérera nécessaire sur la période. La Commune bénéficiera du retour des subventions liées à l'Ad'Ap (80%) d'un FCTVA plus conséquent liés aux programmes engagés en N-2.

2019 verra les dépenses d'investissement encore importantes avec la finalisation de l'extension de l'école Molina et la poursuite de la réalisation de notre Agenda D'Accessibilité Programmée ainsi que le programme de réfection de la voirie.

**L'ensemble de ces investissements permettra à la Municipalité de boucler son mandat en termes d'investissements, à l'horizon 2020, offrant aux Cugeois une Commune mieux équipée et plus conforme aux attentes de la population.**

2020 sera par ailleurs marquée par une augmentation importante du produit de la fiscalité locale rattachée aux surfaces foncières de la ZAC des Vigneaux, recettes supplémentaires que nous pouvons évaluer à 100 000€/ an et qui ne sont pas prises en compte dans ce scénario.

Les retards d'investissements engendrés par les choix passés devraient peu à peu être résorbés dans les cinq années à venir. Nous devons avoir conscience que cela ne pourra être permis que grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics, une meilleure appréciation des besoins impactant la section de fonctionnement mais aussi à un pilotage rigoureux et responsable de la masse salariale.

Les départs à la retraite prévisibles dans les 3 à 5 années à venir offriront à la commune de nouvelles potentialités d'économies et donc d'accroître sa capacité d'autofinancement à l'horizon 2019/2020.

Bien évidemment, cela n'augure pas des difficultés qui pourraient subsister du fait de la rigueur de la politique gouvernementale et des baisses de dotations qui pourraient se poursuivre.

A travers son schéma de mutualisation, la Métropole devrait offrir à la commune certains avantages non négligeables et, à l'horizon 2020, de nouvelles potentialités d'économies en termes de transferts de charges, notamment de la voirie dont nous attendons et espérons beaucoup ».

- Madame Leroy souhaite conclure en indiquant : « Voilà donc les axes majeurs de notre action et les répercussions financières qu'ils généreront ou impliqueront. 2016 a été le premier pas dans notre marche vers un investissement nécessaire et raisonnable. 2017 enclenchera les investissements structurants indispensables afin de faire face à l'accroissement de la population future de Cuges que nous devons anticiper et accompagner. Notre vigilance sur les dépenses de fonctionnement devra être accrue ceci afin de dégager une capacité d'autofinancement positive qui sera la marque d'une situation financière assainie et pérenne pour les années à venir. Nous sommes certains, aujourd'hui, du bien fondé de notre démarche, nous sommes conscients des efforts que nous demandons aux services pour atteindre ce résultat et nous pourrions tous être fiers, demain, de l'action réalisée ».
- ✓ Monsieur le maire remercie madame Leroy : « Je salue avec force le travail effectué par France ; je remercie également les quelques agents qui ont pu travailler sur ce document malgré l'absence du directeur financier, absent pour des raisons médicales, raisons que je respecte bien évidemment. Je veux vraiment saluer ce travail ».
- ✓ Monsieur Fasolino : « Je veux remercier madame Leroy pour sa présentation, son approche générale, le contexte extérieur. Tout cela est un bon point. Je voudrais tout de même m'adresser à l'ensemble des conseillers qui sont autour de cette table ce soir et leur demander à chacun d'entre eux : « Avez-vous des questions ou avez-vous tout compris, car moi j'ai pas mal d'interrogations. Je constate que personne ne répond ; j'en déduis que vous avez tous très bien compris le document ; je dois vous avouer que moi certaines données m'interpellent. Ce soir un élément, on est sur des questions de confiance, mais

certain points appellent la méfiance. Je ne citerai, à titre d'exemple, qu'un PV d'une Commission d'Appel d'offres qui s'est tenue en 2010 ; vous aviez dit, madame Leroy, que vous n'aviez été conviée à aucune Commission d'Appel d'Offres, lors du dernier mandat ; et bien, ce soir, je vous montre la preuve que vous avez bien assisté à une de ces commissions et pas des moindres car il s'agit de la Commission d'Appel d'offres qui validait le marché du Groupe Scolaire Jean-Claude Molina . Je pense que sur ces sujets cela ne sert à rien de ne pas jouer la transparence car on retrouve les documents et vous auriez gagné à dire effectivement « 'ai participé à des Commissions d'Appel d'Offres ..».

- ✓ Madame Leroy répond : « Oui, en effet, une Commission d'Appel d'Offres en 6 ans, c'est peu ».
- ✓ Monsieur Fasolino : « Je ne vous en ai sorti qu'une sur 6 ans.».
- ✓ Monsieur le maire demande à ce que le débat se recentre sur la question du ROB qui est soumis à approbation ce soir.
- ✓ Monsieur Fasolino : « Oui, tout à fait, monsieur le maire. Aussi, je voudrais revenir notamment sur le contenu de ce ROB qui nous réunit ce soir. Le premier élément qui doit être donné dans le ROB c'est le résultat du Compte Administratif de la commune et je constate qu'il n'y est pas. Que vous n'avez pas le compte de gestion si le trésorier ne vous l'a pas fourni je l'entends mais le résultat du compte administratif nous aurait aidé.».
- ✓ Madame Leroy : « Monsieur le maire a rappelé le contexte difficile dans lequel a été rédigé ce ROB, par l'absence du comptable. La priorité a été que les agents du service se forment au logiciel dans un premier temps, car la personne qui travaille avec le comptable n'était pas formée jusqu'à présent. Ensuite, l'urgence a été de pointer les Comptes de Gestion transmis par la DGFIP. Donc, dans un tel contexte, nous n'avons pas eu la capacité de sortir le Compte Administratif définitif. Je tiens à rappeler l'urgence et le contexte dans lequel a été rédigé ce ROB ; il ne faut pas l'oublier ».
- ✓ Monsieur Fasolino : « Donc, vous avez eu recours à un formateur sur trois jours, j'entends cela »
- ✓ Madame Leroy : « Oui, tout à fait ; car la personne du service finances, en l'absence du comptable, n'était pas capable de réaliser des extractions d'états ».
- ✓ Monsieur le maire : « J'insiste et je souhaite que cela soit noté au PV. Je ne fais aucun procès contre le directeur financier de la commune. Son arrêt est justifié et je ne souhaite pas que mes propos soient mal interprétés ».
- ✓ Monsieur Fasolino : « Si vous voulez, nous sommes sur un plan d'égalité, je ne suis pas un technicien, je suis comme vous un élu et je pense que nous devrions avoir le même regard sur les éléments et je dois vous avouer qu'il y a des choses qui font plus que m'interpeller. Si vous voulez bien, nous allons les voir au fur et à mesure.  
En page 10, tout d'abord, sur la rétrospective 2015 – 2016 dans le tableau qui reprend les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, selon moi il y a un doublon, ce qui engendrerait un écart de 90 000 euros. En recettes de fonctionnement, le compte 74832 est noté deux fois, sous une dénomination différente : tout d'abord sous la dénomination « Attribution du Fonds Départemental TP » pour un montant de 91 741 euros en 2015 et 90 704 euros en 2016, puis sous la dénomination « Fonds Départemental Taxe professionnelle » pour les mêmes montants, à savoir 91 741 euros en 2015 et 90 704 euros en 2016. S'il y a doublon, on a un écart de près de 90 000 euros sur les recettes en trop ce qui n'est pas rien. Je voulais juste attirer votre attention là-dessus. On est d'accord ?  
Pour les dépenses de fonctionnement, pour les charges à caractère général, au compte 011, on note une augmentation de 30%, soit près de 342 000 euros ; vous l'expliquez comment ?, demande monsieur Fasolino.
- ✓ Madame Leroy : « Comme je l'ai indiqué dans le ROB, l'augmentation est compensée par l'annulation du poste Alimentation et par des baisses de charges de personnel. Le passage à l'externalisation au chapitre 011 augmente mais cela est compensé par une baisse des dépenses de personnel. La section de fonctionnement est stable ».
- ✓ Monsieur Fasolino : « Aujourd'hui, il y a une économie partielle sur le 012 mais la privatisation de la cantine ne permet pas de réaliser une économie au contraire ».
- ✓ Madame Leroy : « Il s'agit d'une économie latente ».
- ✓ Monsieur Destrost : « Ayez au moins l'honnêteté de dire : « on a baissé les charges de personnel ».
- ✓ Monsieur Fasolino : « Je ne vous ai pas dit le contraire monsieur le maire ».  
Monsieur Fasolino poursuit son analyse et mentionne : « Pouvez-vous m'indiquer à quoi correspondent les 34 000 euros de contentieux par rapport à l'an dernier. Car, on n'a pas connaissance du nombre de contentieux, et pour le coup des contentieux, nous nous n'en avons pas».
- ✓ Monsieur le maire : « Il faut compter le contentieux qui nous oppose à la famille Rossi Roatta pour la place Léonard Blanc. C'est un héritage que vous avez eu et que nous avons aussi. Le montant des contentieux que vous évoquez concerne également le litige que la commune a avec un de ses personnels, auquel on ajoute aussi les différentes consultations de notre avocat : comme l'interdiction de la traversée du village par les poids lourds. Si vous le souhaitez, je vous donnerai la liste ».
- ✓ Monsieur Fasolino : « Je veux bien ».
- ✓ Madame Leroy : « Je vais faire une « lapalissade » Si nous n'étions pas attaqués, nous n'aurions pas à nous défendre... ».
- ✓ Monsieur Fasolino : « Il me semble normal que je m'interroge sur le montant des contentieux car lors de l'ancien mandat, nous n'avions pas eu cela, hormis les contentieux de fin de mandat qui concernaient les attaques que nous avons eues contre notre PLU ».
- ✓ Monsieur Fasolino à Mme Siani « Mme Siani, nous, nous n'avons pas attaqué la commune »
- ✓ Monsieur le maire : « Vous auriez eu les mêmes problèmes que nous pour le parking de la Place Léonard Blanc ».
- ✓ Monsieur Fasolino : « Pour continuer mon analyse les ratios page 1 », je n'ai pas pris les mêmes que vous mais on arrive aux mêmes conclusions et notamment sur le ratio 5 et le 9. Vous mentionnez : « *la commune de Cuges les Pins se situe*

*légèrement en dessous de l'endettement des Communes de la même strate (-18%), ce qui permet d'envisager un financement des équipements par l'emprunt.* ». Le ratio 9 démontre la difficulté de notre commune qui est, non pas notre endettement mais notre capacité à rembourser.

Il poursuit : en page 16, vous donnez les grandes lignes sur les orientations budgétaires 2017. Vous mentionnez ensuite dans le paragraphe « Les hypothèses retenues » page 22 que les impacts financiers et fiscaux liés aux transferts de compétences communales à venir sur le territoire métropolitain ne sont pas, à ce stade, intégrés à la prospective. Je vois que vous citez à titre d'exemple la voirie, l'eau et l'assainissement. Je vous rappelle que l'eau dépend d'un budget annexe ; donc il n'y a aucun impact sur le budget général. Il en est de même pour l'assainissement lequel a déjà été transféré depuis bien longtemps à la Communauté d'Agglomération. Pour ce qui est de la voirie, ce n'est pas pour le moment, car me semble-t-il, certains maires y sont défavorables et ce n'est pas avant 2020 que ce transfert se fera. Donc, cela me fait dire qu'il n'y a pas de prospective à faire car c'est déjà fait ou cela ne se fera que dans 3 ans.

Dans les hypothèses retenues, en matière de dépenses et de ressources, vous proposez des tableaux. Certaines sommes présentes dans ces tableaux appellent certaines remarques de ma part. En effet, dans les recettes de fonctionnement, en 2016, on voit qu'il y a dans le réalisé 5 687 760 euros et que le total des recettes réelles de fonctionnement est de 5 609 915 euros, ce qui fait un écart de près de 78 000 euros qui est lié à des dépenses d'ordre ; dans la projection, je prends l'écart de l'année 2021 entre 6 141 011 euros et 5 838 075 euros, ce qui fait un écart de 302 936 euros en opérations d'ordre. Pouvez-vous expliquer de tels chiffres car on ne les comprend pas ? ».

✓ Monsieur Sabetta : « Je rappelle que ce sont des projections et qu'au niveau des recettes de l'Etat, en cette période, cela est variable en fonction de ce que dit chaque candidat ».

✓ Monsieur Fasolino : « Je veux bien mais là ce n'est pas lié à ça, car c'est de l'amortissement ». Il poursuit : « Pour les droits de mutation, nous avons touché en 2016, 570 000 euros décomposés avec le fonds de péréquation à hauteur de 370 000 euros plus le réel 200 000 euros. A partir de cette année nous n'aurons plus que le réel. Le réel 200 000 euros vous vous tablez donc sur 300 000 euros ; je pense qu'il y a une surévaluation. Je souhaitais attirer votre attention là-dessus ».

Monsieur Fasolino ajoute : « En recettes de fonctionnement, au compte 013 – atténuation de charges je lis 64 006,41 euros en 2016 et 87 000 euros en 2017 ; en 2018, je constate que vous inscrivez le double, soit 134 000 euros et ça jusqu'en 2021. Nous parlons bien « d'atténuation de charges » ; c'est ce que la commune touche lorsque le personnel est absent. Selon moi, c'est irréaliste. Vous avez donc prévu que pas mal d'agents soient absents ? ».

✓ Madame Leroy répond : « Ce sont des remboursements pour les personnels absents mais il y a là-dedans d'autres pistes, comme certains remboursements de salaires ; mais c'est trop prématuré pour exposer cela aujourd'hui en séance ».

✓ Monsieur Fasolino demande alors : « Ça vous paraît réaliste ça, madame Leroy ? ».

✓ Madame Leroy : « Il y a des pistes d'atténuation de charges ; c'est tout à fait réaliste. On en reparlera dans un an ».

✓ Monsieur Fasolino : « Dans les dépenses de fonctionnement page 24, dans le tableau que vous proposez, en dépenses, en 2021 vous inscrivez 5 848 433 euros et en dépenses réelles la somme de 4 940 063 euros, soit un écart d'un million d'euros ; sur les charges à caractère général vous évoquez une réduction de 2% en moyenne ce n'est pas ce que nous avons eu sur l'année écoulée et en plus lorsque l'on regarde notre ratio il est déjà inférieur à la moyenne. selon moi, là aussi, il y a une surévaluation ».

✓ Madame Leroy souhaite rappeler : « Il s'agit d'un exercice complexe. Je vous donne rendez-vous en 2021 et on verra bien si je me suis trompée ».

✓ Monsieur Fasolino pointe le compte 012 - charges de personnel et mentionne : « Je vous rappelle que le compte 012, dans votre projection l'an dernier devait augmenter en 2017 et là il est à la baisse ».

✓ Madame Leroy : « Le compte 012 sera stabilisé. Il baissera sur les CDD et augmentera sur les titulaires car certains départs à la retraite ne se feront qu'en fin d'année ».

✓ Monsieur Fasolino : « L'augmentation est logique avec les différents recrutements que vous avez lancés lors du dernier Conseil, à savoir notamment le recrutement d'un chargé de mission pour les marchés, un nouveau DGS... ».

✓ Monsieur Sabetta : « Le chargé de mission n'est pas encore recruté ; nous n'avons fait, lors du dernier Conseil, qu'ouvrir la possibilité d'un recrutement. Pour le DGS, ce poste a été ouvert et sera bien pourvu ; ça c'est certain ».

✓ Monsieur le maire : « Si on a les capacités en interne de réaliser les missions d'analyse et de mise en place des marchés, on ne fera pas appel à l'extérieur ».

✓ Monsieur Fasolino : « Là je partage votre avis complètement, profitez ce n'est pas toujours le cas monsieur le maire ».

Il ajoute : « Je poursuis donc mon exposé avec la section d'investissement qui est le cœur de notre débat. Je rappelle à toutes et à tous que l'investissement est le reflet de ce que vous choisissez de faire ou pas faire. Attardons-nous quelques instants sur le FCTVA. Je rappelle que le FCTVA est un fonds de compensation versé deux ans après les dépenses d'équipement au taux de 16,40 %. Donc je reprends la simulation que vous proposez dans le tableau « Investissement », pour la section recettes d'investissement, en 2017 on a en dépenses d'équipement 1 383 700 euro en 2019 on devrait retrouver une recette de 221 000 euros, il n'y a pas d'interprétation possible c'est une multiplication et vous prenez tous les résultats derrière on a les mêmes écarts. C'était juste pour vous le signaler. Ce qui pose un souci car c'est de l'argent que l'on ne peut pas forcément avoir à ce moment là ».

Toujours sur ce tableau concernant les emprunts, en 2016 apparaît 500 000 euros qui est l'emprunt que vous avez contracté, en 2017 apparaît 400 000 euros que vous avez évoqué tout à l'heure et je crois que c'est pour les études de l'école. »

- ✓ Madame Leroy : « Non. Le budget d'investissement est excédentaire ; nous n'avons donc pas besoin d'emprunter. Nous devons emprunter seulement pour des besoins de trésorerie, dans l'attente du retour des subventions ».
- ✓ Monsieur Fasolino : « Selon mes calculs, il y a en emprunt 500 000 en 2016, 400 000 en 2017, 1,2 millions en 2018, 1,4 en 2019 donc on a 3,5 millions d'euros d'emprunt or il faut financer 5,5 millions d'euros et il nous manque 2 millions d'euros ».
- ✓ Monsieur le maire rappelle : « Jusqu'à présent, on faisait un DOB sur l'année en cours sans aucune projection. Aujourd'hui, on nous oblige à réaliser des projections sur 4 ans avec, selon vous, des chiffres disproportionnés. L'an prochain, nous ferons le même exercice et si besoin on réajustera les chiffres ».
- ✓ Monsieur Fasolino : « Je l'entends mais là il s'agit d'une simple multiplication ; quand on multiplie par 16% et qu'on n'a pas les bons chiffres en résultat, il y a de quoi s'interroger ».
- ✓ Monsieur le maire : « Mais ce ne sont que des chiffres. Les chiffres peuvent être revus à la baisse ou revus à la hausse ».
- ✓ Monsieur Fasolino : « Donc, selon vous, il faut regarder l'année et pas les projections ; et bien je ne suis pas d'accord avec vous ».
- ✓ Monsieur le maire : « Demain, des élections auront lieu et on ne sait pas si les AEC seront maintenues ou si les pénalités concernant les logements sociaux vont perdurer ».
- ✓ Monsieur Fasolino : « Monsieur le maire, cela n'a aucun rapport car là, nous parlons de l'investissement ».
- ✓ Madame Wilson Bottero mentionne : « Les plus gros travaux relatifs à l'Ad'Ap ne se feront qu'en 2020 ».
- ✓ Monsieur le maire : « Le seul investissement programmé, c'est : l'extension du groupe scolaire ».
- ✓ Monsieur Fasolino : « Sachez que c'est un projet que l'on appelle de tous nos vœux et je souhaiterais que cela soit bien inscrit au PV. Vous faites une estimation entre 800 000 euros et 1 million d'euros, pour la vente du site de l'école Chouquet. Il s'agit de l'estimation des domaines ? Donc, vous avez reçu l'estimation des domaines, c'est bien ça ? ».
- ✓ Monsieur Rossi : « 800 000 Oui, nous avons reçu l'avis des domaines ».
- ✓ Monsieur le maire : « Oui »
- ✓ Monsieur Fasolino : « Si vous la vendez à un aménageur il aura la contrainte des 30 % de logements sociaux. Ce qui se passe en général c'est qu'un dégrèvement foncier est appliqué sur le prix de la vente...qui va abaisser donc le prix, donc nous n'aurons pas 800 000 euros. Deuxième souci : le calendrier, on ne pourra pas vendre l'école Chouquet avant d'avoir réalisé l'extension de Molina. 3<sup>ème</sup> souci l'école est un bien particulier. Vous savez que l'école est un bien public inaliénable et qu'il faut qu'il soit désaffecté pendant une année pour le vendre. De ce fait, la recette et la vente seront décalées d'autant. Donc on n'aura pas la recette de la vente tout de suite. Cela va nous conduire au problème de la trésorerie. ».
- ✓ Monsieur le maire : « Nous le savons mais nous avons des partenaires tels que le Conseil départemental, Façoneo ».
- ✓ Madame Leroy : « Au budget, nous avons déjà nos 400 000 euros ».
- ✓ Monsieur Fasolino : « Mais, monsieur le maire, le premier à aider Façoneo, c'est nous, la mairie de Cuges. On s'engage déjà à leur verser en 2017 la somme de 400 000 euros ».
- ✓ Monsieur Fasolino « A ce jour nous n'avons pas encore les partenaires financiers pour financer l'école ».
- ✓ Monsieur le maire : « Mais vous voulez qu'on la construise cette école ou pas ? ».
- ✓ Monsieur Fasolino : « Oui et d'ailleurs je vais vous faire une proposition à ce sujet. Comme je l'ai indiqué plus haut, cette école, nous l'appelons de tous nos vœux. On vous propose même de travailler avec vous. Aujourd'hui, nous avons entre 2 et 3 millions d'euros de besoin d'emprunt. Gratter 1 million d'euros, c'est difficile Si nous n'avons pas les emprunts qui demeurent une nécessité qu'on doit anticiper, qu'est ce qui se passe ? »
- ✓ Mme Leroy : « Les frais d'études passent en fonctionnement »
- ✓ Monsieur Fasolino : « ça veut dire quoi ? On fait comment pour les payer les 400 000 euros en fonctionnement ? »  
Je vous propose qu'on ne lance pas les frais d'études si nous n'avons pas les engagements bancaires. Je vous propose qu'ensemble on décide de cela et la deuxième je vous propose si ce projet ne passe pas d'organiser une table ronde avec nous et les parents d'élèves. »
- ✓ Monsieur Rossi : « Les frais d'études de 400 000 euros vont être échelonnés en fonction des études. L'étude est forfaitaire en fonction de l'avancement ».
- ✓ Monsieur Fasolino : « Je rappelle que la commune a fait des études pour le Boulevard Gambetta et la Place Lucius Cal et qu'elle n'a pas pu faire les travaux ».
- ✓ Monsieur Rossi : « On va les faire maintenant »
- ✓ Monsieur Fasolino « Tels qu'ils étaient prévus dans les études ? Et puis là on ne parle pas de 40 000 euros mais de 400 000 euros ? »
- ✓ Monsieur Rossi « Effectivement ta proposition est peut être intéressante »
- ✓ Monsieur le maire : « On reste pas les bras croisés on a initié des contacts avec les banques qui doivent prochainement et en fonction des résultats on décidera ».
- ✓ Monsieur Fasolino : « Je n'ai pas dit cela monsieur le maire ; on appelle cette école de tous nos vœux et on vous tend la main ».
- ✓ Monsieur le maire : « Mais, vous croyez qu'on plane ? ».
- ✓ Monsieur Fasolino : « Je n'ai pas dit ça. Mais ça fait deux ans que vous changez les sommes on passe maintenant par un concours et on a revu je crois quatre fois le contrat départemental. A ce jour, nous n'avons pas d'organisme bancaire. On a

demandé 1 million d'euros à la caisse des dépôts on a eu 500 000 euros, c'est très bien. Qu'on ne se trompe pas on appelle cette école de nos vœux mais on vous dit « Attention ! ». On vous dit de ne pas engager les frais d'études sans avoir l'avis du conseil municipal et avec des engagements bancaires surs. Et si on n'y arrive pas, faisons une table ronde. Je vous ai fait deux propositions ce soir, monsieur le maire. Saisissez-les ! »

- ✓ Monsieur Lambert : « Je vois que vous annoncez que vous terminez le contenu de votre programme mais où sont passés les projets tels que l'irrigation de la plaine, la déviation... C'est sûr, vous ne seriez pas les premiers à annoncer certains projets en campagne et à ne pas les réaliser. Selon moi, vous proposez des investissements et il y a des investissements improductifs ».
- ✓ Madame Leroy : « Il s'agit d'une analyse prospective. Pour l'irrigation de la plaine, le projet est en cours d'études et c'est l'Eau des Collines qui y travaille ».
- ✓ Monsieur Lambert : « Mais, ça fait 3 ans que vous présentez des choses et qu'il n'y a aucun investissement productif ».
- ✓ Monsieur le maire : « La priorité aujourd'hui pour les cugeois c'est une voirie propre et un centre de village plus accueillant et on y travaille ». Monsieur le maire soumet alors le contenu du ROB au vote des membres présents.

Le Conseil municipal,

- ⇒ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,
- ⇒ Vu l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et les nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 Août 2015,
- ⇒ Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016,
- ⇒ Considérant qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, madame France Leroy, adjointe déléguée, après avoir délibéré, par 20 voix pour (*Bernard Destrost, France Leroy, Jean-Claude Sabetta, Gérard Rossi, Alain Ramel, Josiane Curnier, Jacques Fafri, Michel Desjardins, Danielle Wilson Bottero, Valérie Roman, Marie Laure Antonucci, Fanny Saison, Géraldine Siani, Hélène Rivas-Blanc, Philippe Baudoin, Frédéric Adragna, Nicole Wilson, Michel Mayer, Jacques Grifo et Aurélie Verne*) 1 voix contre (*André Lambert*) et 5 abstentions (*Gérald Fasolino, Mireille Parent, Philippe Coste, Fabienne Barthelemy et Antoine Di Ciaccio*) :

Article 1 : PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,

Article 2 : PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire, joint en annexe de la présente, sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

Article 3 : APPROUVE le Débat d'Orientation Budgétaire 2017 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2017.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.



#### Questions diverses

- ✓ Monsieur le maire indique qu'une liste des prochains mariages a été dressée par le service accueil et il demande aux élus de vouloir bien s'inscrire pour célébrer ces mariages en qualité d'officier d'état civil.
- ✓ Monsieur le maire aborde ensuite le planning des prochains tours des élections présidentielles et législatives et demandent aux élus de s'inscrire sur les quatre tours de scrutin. Pour cela, ils peuvent se rapprocher du service des élections pour faire enregistrer leur participation. Il informe les élus que les horaires de fermeture des bureaux de vote ont été repoussés d'une heure et seront clos à 19 heures, contre 18 heures, précédemment. Il demande également à ce que soit prévu une petite restauration rapide sous forme de sandwiches et boissons afin que les élus puissent déjeuner sur place.
- ✓ Monsieur Fasolino : « On a lu le rapport du Conseil de discipline que vous nous avez fourni. En octobre, on vous avait demandé si une plainte avait été déposée. La mairie a-t-elle déposé plainte ou pas ? ».
- ✓ Monsieur le maire : « Je suis à votre entière disposition sur cette affaire pour vous répondre mais je ne souhaite pas le faire publiquement. Je vous invite à me poser toutes les questions que vous souhaitez en aparté ou dans mon bureau, en mairie ».
- ✓ Monsieur Fasolino : « Il y a une chose que je ne comprends pas. Sur cette affaire, vous ne souhaitez pas vous exprimer en public car cela concerne certaines personnes et vous ne souhaitez pas qu'elles soient nommées publiquement. Alors, comment se fait-il que vous vous permettez de diffuser à l'ensemble de la population la lettre que vous avez reçue du Contrôle de Légalité et qui citait publiquement le nom des 5 membres de l'opposition. Pourquoi ne publiez-vous pas le PV du Conseil de discipline. La démarche n'est pas juste. On en peut pas demander ce que l'on ne s'applique pas à soi-même.

- ✓ Monsieur le maire « Ce n'est pas pareil, c'est politique »
- ✓ Monsieur Fasolino « Non, monsieur le maire ce n'est pas politique, on n'a rien essayé de bloquer et en plus ça ne nous gêne pas on a voulu une réponse à nos questions et on l'a eue. Vous essayez de transigez avec la vérité et la démarche n'est pas juste. On pourrait faire pareil et demander la publication de tous les courriers que ce soit celui du président de la CRC ou le pv du conseil de discipline...qui c'est qui va être le plus mal à l'aise dans l'histoire ? Là, vous essayez de nous salir devant la population. On le vit très mal. Ca ne durera pas longtemps. »
- ✓ Monsieur Fasolino aborde ensuite la question des recours gracieux qui ont été déposés contre les permis de la ZAC des Vigneaux. Il indique : « Je rappelle que nous avons fait un recours gracieux et qu'en aucun cas nous ne ferons un recours contentieux. Aurons-nous une réponse à notre recours gracieux ? ».
- ✓ Monsieur le maire : « Vous aurez une réponse ».
- ✓ Madame Barthélémy fait remarquer que « c'est le 3<sup>ème</sup> permis qui est signé ».
- ✓ Monsieur Fasolino aborde ensuite les échanges qui se sont tenus avec monsieur Rossi sur la modification simplifiée du PLU et demande à monsieur Rossi où en est le dossier aujourd'hui sur la nomination du commissaire enquêteur.
- ✓ Monsieur Rossi répond : « On parle de modification de règlement ; de ce fait on a besoin de la nomination d'un commissaire enquêteur car il y a modification du droit à bâtir. Comme on s'attaque au droit à bâtir, il faut qu'un commissaire enquêteur soit nommé ».
- ✓ Monsieur Fasolino : « Pour mémoire, je rappelle que le PLU a été réapprouvé en dehors des zones Nh et que la commune avait jusqu'en mars 2017 pour le modifier ; c'était la date limite ».
- ✓ Monsieur Rossi répond : « Au mois de juillet, il y aura un appel d'offres ».
- ✓ Monsieur Fasolino : « Donc, il y aura la révision du PLU en juillet ».
- ✓ Monsieur Lambert : « J'ai été mandaté par certains administrés de la commune pour poser une question à l'attention du maire et de l'adjoint à l'urbanisme au sujet de la Zac des Vigneaux.
 

*« M le Maire, M l'Adjoint à l'Urbanisme,*  
*Concernant la ZAC des Vigneaux, 3 Permis de Construire ont été accordés :*  
*-le premier le 5 décembre 2016 pour un immeuble de 50 logements et de locaux commerciaux destinés à la vente*  
*-le deuxième le 9 décembre pour un immeuble intergénérationnel de 81 logements sociaux.*  
*-le troisième le 9 février pour un immeuble de 41 logements destinés à la vente*  
*Or il s'avère que ces PC posent un problème, en matière d'insertion paysagère, à l'entrée de village, avec un choix d'architecture, incompatible avec le patrimoine existant villageois et paysager.*  
*De nombreux cugeoises et cugeois, l'ensemble des élus quel que soit leur sensibilité, ont été choqués par les dispositions, les hauteurs et l'architecture des façades des immeubles projetés.*  
*Des recours gracieux vous ont été présentés, pour vous permettre de prendre toute mesure, pour imposer à l'aménageur une autre organisation du bâti et une autre architecture, afin de maintenir l'identité du territoire et du village.*  
*Sachez que vous serez soutenus, par l'ensemble de la population cugeoise, si vous retirez les arrêtés de permis de construire, afin de remédier aux erreurs évidentes et reconnues d'appréciation en matière d'insertion et architecture,*  
*pour un projet de ZAC qui n'a jamais fait l'objet d'une véritable étude d'insertion paysagère, permettant d'apprécier les impacts sur la silhouette du village et le grand paysage. »*
- ✓ Monsieur le maire : « A ce jour, la commune a reçu certains recours. On répondra aux recours. Cette ZAC va permettre la réalisation de logements sociaux. On vient de voir dans le contenu du ROB que malgré nos efforts d'avoir signé un contrat de mixité sociale avec la Préfecture, les charges de pénalités vont augmenter cette année encore et vont passer de 91 000 euros à 114 000 euros. Si demain, vous voulez que le Préfet prenne la main sur les permis de construire et bien si c'est ce que vous souhaitez, alors, allons-y. Je vous rappelle que les promoteurs n'attendent pas Cuges pour construire et retrouver d'autres promoteurs, ce n'est pas gagné. Je vais vous lire le courrier que je viens de recevoir de Façoneo et qui rassurera les cugeois. Monsieur le maire procède à la lecture du courrier que le directeur de Façoneo a adressé à la mairie (CF ANNEXE 2). Monsieur le maire rappelle : « Ce n'est pas depuis aujourd'hui que les élus ont à se prononcer sur l'architecture de cette ZAC. Il fallait se réveiller avant et surtout lors des anciens mandats ».
- ✓ Monsieur Desjardins aborde la question du vote de la charte du PNR qui devra se faire lors d'un prochain Conseil municipal et avant le mois de juin. Il indique que le lien de consultation des documents sur la charte que le PNR avait fourni a expiré. Si certains élus n'ont pas pu télécharger l'ensemble des documents proposés par le PNR, il peut essayer de les leur fournir ».
- ✓ Monsieur Sabetta répond : « Le secrétariat va prendre contact avec le PNR afin qu'ils adressent à la mairie un DVD qui pourra être dupliqué ensuite à l'ensemble des élus ».
- ✓ Monsieur le maire propose à madame Rivas Blanc d'exposer le projet sur lequel elle travaille actuellement.

- ✓ Madame Rivas Blanc indique : « Nous travaillons actuellement avec l'association Cugistoria sur la réalisation d'un parcours urbain touristique. Le projet est à ce jour en bonne voie et a été pris financièrement en compte par la Métropole. Il devrait être finalisé pour septembre 2017. Plein de projets vont être proposés et notamment l'organisation d'une Chasse aux trésors pour les enfants... D'autres informations seront communiquées ultérieurement et les élus seront tenus informés de l'avancée de ce projet ».
- ✓ Monsieur le maire : « Je profite de cette occasion pour remercier la collaboration de madame Amar qui réalise un travail exceptionnel pour Cuges dans le cadre de son association Cugistoria ».
- ✓ Madame Rivas Blanc remercie également l'OTI d'Aubagne et le personnel de la Métropole sans qui ce projet de parcours ne pourrait pas être mené à bien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le maire,

Le secrétaire de séance,

Bernard Destrost

Philippe Baudoin